

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

N° DELIB\_2026\_22

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
VOTES : contre : 0 pour : 18 abstention(s) : 0

## L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT-HUIT AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Andrée CHOPIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Présents : MM. Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Guy REZIG, Sandra BAILLY, Olga BONNIER CROSO, Christèle DEL CAMPO, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Étienne DESCOMBES, Karine LACROIX, Jérémy GIROUD, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Yannick JACQUET (a donné procuration à Marie-Andrée CHOPIN),

Mme Karine LACROIX a été élue secrétaire.

### OBJET : SUBVENTIONS 2026 - ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DES BRIADES

Lors de la séance du 30 mars 2026, Madame le Maire a informé le Conseil municipal du dépôt d'un dossier de demande de subvention par l'Association des Jeunes Sapeurs-pompiers des Briades.

À cette occasion, les membres du Conseil municipal avaient émis un avis favorable quant au principe de l'attribution d'une aide financière.

Au cours de la présente séance, Madame le Maire propose de fixer le montant de la subvention à **0,20 € par habitant**, en rappelant que la population municipale authentifiée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à **1 500 habitants**.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** l'attribution d'une subvention à l'Association des Jeunes Sapeurs-pompiers des Briades, calculée sur la base de 0,20 € par habitant, soit un montant total de **300,00 €**

Les crédits seront pris au B.P. 2026, au compte 65748 - subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Marie-Andrée CHOPIN

Secrétaire de séance,  
Karine LACROIX

